



Le BCE aide les employeurs de l'Ontario à résoudre les problèmes liés à la WSIB et à faire face aux représailles illégales conformément aux Lois provinciales sur la santé et la sécurité au travail.

Comment le BCE peut vous aider

Des professionnels expérimentés qui peuvent vous aider avec la WSIB:

- gestion des réclamations
- retour au travail et réintégration
 - auditions et recours
 - déclaration d'accident
- réponses à des questions concernant les primes
- problèmes relatifs aux opérateurs indépendants
- négociation et médiation



Nos services sont **confidentiels**. Vous n'aurez pas à payer de frais car le BCE est financé par les primes et les frais administratifs versés à la WSIB

Pour obtenir de l'aide sur des questions relatives à la WSIB, ou à des représailles illégales, communiquez avec le BCE.



416-327-0020
1-800-387-0774



askoea@ontario.ca



www.employeradviser.ca



@Askoea | @AskoeaFR



Office of the Employer Adviser |
Bureau Du Conseiller Des Employeurs